

NOTE – PROJET EDUCATIF

La présente note est un document visant à proposer une méthode de travail et un calendrier, ces propositions sont soumises à débat.

I. Qu'est-ce qu'un Projet Educatif ?

Un Projet Educatif est un cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse à l'échelle d'un territoire.

Les Projets Educatifs s'imposent comme des outils structurants et décloisonnés pour les acteurs éducatifs qui s'impliquent quotidiennement au service de l'épanouissement et de l'émancipation des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Ainsi, un Projet Educatif :

- Prend en compte l'enfant, le jeune au-delà de son statut d'élève. Il s'intéresse aux liens avec sa famille en intégrant les diversités sociales et culturelles.
- Est un projet participatif, il se fonde sur la mobilisation de tous les acteurs éducatifs du territoire, des familles et des jeunes.
- Porte des valeurs et ambitions partagées : la lutte contre les inégalités, l'accès du plus grand nombre aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports, aux loisirs, la découverte de la citoyenneté, l'éducation à l'environnement, à l'offre d'accueil etc.

Le Projet Educatif accompagne les acteurs éducatifs du territoire afin de :

- Placer l'enfant, dès le plus jeune âge, au cœur des préoccupations territoriales.
- Impliquer et associer les enfants, les jeunes et les familles.
- Favoriser la réflexion, la formation et le partage d'expériences autour des questions éducatives.
- Proposer et développer des actions de qualité, diversifiées et accessibles à tous.
- Évaluer, adapter et innover les contenus et les pratiques professionnelles.
- Soutenir et dynamiser le partenariat.

II. Vers un Projet Educatif (PE) Intercommunal Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime

Le PE Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime serait un outil permettant de mettre en cohérence les différentes actions réalisées en direction des enfants et des jeunes du territoire par les services de la CCPCAM et des communes, et autres dispositifs associés. Il permettra d'orienter les financements en fonction des axes prioritaires définis dans le projet.

Aussi, il permettra l'impulsion d'une dynamique éducative sur le territoire et de fédérer les acteurs éducatifs associatifs et communaux autour d'un projet commun dans le cadre de financements communautaires et communaux.

Il marque aussi la volonté d'inscrire durablement des thématiques importantes dans les projets en cours ou à venir. Le projet sera en complémentarité des actions menées au sein des communes.

III. Proposition de méthode et de calendrier

A. Définition des orientations stratégiques

Au regard des orientations politiques du mandat et financements alloués, les grands axes suivants pourraient être identifiés :

- Promouvoir l'accès pour tous à la culture, aux sports et aux loisirs (financements des activités culturelles (Améthyste, Kaniri Ar Mor), sportives (piscine et voile), et des transports conjoints aux activités...
- Développer la transition écologique (eau, assainissement, déchets, alimentation, mobilité, espaces naturels, énergie, biodiversité ...)
- Autres (intergénérationnel, handicap...)

Ces axes peuvent être travaillés en transversalité entre les services de la communauté de communes, par le biais de financements, de réponse à des appels à projet, et par le portage de dispositifs.

Ce sont des grands axes qui représentent des chapeaux suffisamment larges pour y voir développer des thématiques plus spécifiques et transversales telles que :

- La parentalité,
- La prévention (addictions, violence...)
- La formation, notamment en direction des professionnels,
- La santé,
- Etc

B. Proposition de calendrier

Lors de la commission du 7 février 2023 il a été proposé de travailler à l'élaboration d'un projet éducatif.

Le calendrier proposé est le suivant :

- **Avril 2023** : validation du socle commun comportant les orientations politiques, la méthode de travail et le périmètre d'action
- **Mai 2023 à octobre 2023** : élaboration du projet éducatif
- **Novembre 2023** : validation du projet éducatif au conseil communautaire

C. Méthodologie de travail

1) DEFINIR LE CADRE	
Le périmètre de l'action (date-âge-public-communes) Qui sont les destinataires du projet éducatif Quel type de projet éducatif Les orientations et enjeux politiques La méthodologie Le budget Les ressources humaines	Avril 2023
2) DIAGNOSTIC A PROPOS DES THEMATIQUES CTG (Petite enfance – enfance – jeunesse – parentalité – handicap – culture – sport – loisirs - santé des jeunes)	
Rappeler les données démographiques Répertorier les partenaires institutionnels et associatifs Evaluer les besoins des publics cibles	Mai 2023
3) CONCERTATION	
COPIL - Partenaires institutionnels (voir Présentation commission 28/03/2023) COTECH Partenaires éducatifs (scolaire, culturel, sportif, associations culturelles et sociales, enfance ...) ? à définir Famille – questionnaires : à définir ? Enfants – questionnaire : à définir ?	Avril 2023 puis 1 x par an
4) ECRITURE ET VALIDATION	
Réalisation d'une charte graphique projet éducatif Validation en COPIL Validation au conseil communautaire	D'avril à septembre 2023 Octobre 2023 Octobre 2023 Novembre 2023
5) COMMUNICATION	
Documents mis à disposition sur le site Communication sur les actions concrètes au fil du temps	

La mise en œuvre du PE donnera lieu à des évaluations régulières de façon à bien vérifier la pertinence entre les projets menés et les besoins du territoire. Des outils de suivi seront à bâtir et à partager entre les différents acteurs.

D. Plan détaillé

Le Projet éducatif global pourrait se décliner sur différents supports, vidéos et version papier. Le document pourrait se composer des thématiques suivantes :

Mot du président

Introduction en quelques chiffres

I. Définition du PE

Pourquoi, pour qui, qu'est-ce que c'est, son périmètre...

Les dispositifs associés (CTG...)

II. Enjeu et méthodologie

Les enjeux et volontés politiques

Les valeurs sur lesquelles il est fondé (Constitution, déclaration des droits de l'homme, la convention internationale des droits de l'enfant, la loi de la refondation de l'école publique, loi sur l'inclusion des enfants en situations de handicap) ...

Les principes fondamentaux du PE ...

Les étapes de sa construction ...

III. Axes développés (à définir)

Axe 1 : accessibilité...

Axe 2 : Développer la transition écologique

Axe 3 : intergénérationnel

Pour chaque axe :

- *Pour les 0-3 ans / 3-12 ans / à partir de 12 ans*

Définition de l'objet

Définition des enjeux

Pourquoi

Comment

Par qui et pour qui

Fiche action

IV. Gouvernances et partenaires

COPIL

COTECH

Partenaires

V. Evaluation

Annexe - Glossaire des différents types de projet éducatif

CTG : La convention territoriale globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

PEDT-PM : Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

Il est contractualisé par une convention signée par le maire, le préfet, l'inspectrice académique des services de l'éducation nationale et la CAF. Il concerne les enfants des écoles publiques, des écoles privées catholiques et Diwan et les accueils de loisirs municipaux pour les mercredis. Le PEDT-plan mercredi à une validité de 3 ans.

L'adhésion à ce dispositif permet un soutien financier pour l'organisation d'activités éducatives, un cadre réglementaire adapté et des ressources pédagogiques à disposition.

PE : Le Projet éducatif formalise un cadre de référence pour une politique éducative cohérente et ambitieuse, à l'échelle d'une collectivité ou d'un EPCI. Il permet aux partenaires éducatifs de partager des objectifs et de s'approprier une culture et un langage communs. Il vise à développer une coopération renforcée, de façon à constituer une véritable communauté éducative, dans le respect des missions d'intervention et de compréhension de chacun.

PEL : Le projet éducatif local est une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 16 ans, habitant et/ou scolarisés et de leurs familles. Il a pour objet de faire du lien et créer de la cohérence dans les différents temps et espaces éducatifs et sociaux que les enfants et les jeunes côtoient en soutenant financièrement les projets co-portés avec une enveloppe budgétaire.

Projet pédagogique : Le projet pédagogique est un descriptif du fonctionnement d'accueil de loisirs ou de structures accueillants des enfants et des jeunes en termes d'objectifs éducatifs, de méthodes pédagogiques et de moyens matériels et humains.